

<b>Mardi 16 octobre</b>		
18h00	Chapelle St Matthieu	Messe
<b>Mercredi 17 octobre – S. Ignace d'Antioche</b>		
08h45	Chapelle St Matthieu	Messe
<b>Jeudi 18 octobre – S. Luc Evangéliste</b>		
08h45	Chapelle St Matthieu	Messe.
<b>Vendredi 19 octobre</b>		
10h45	Gai Logis	Messe
<b>Samedi 20 octobre – 29<sup>ème</sup> dimanche du Temps ordinaire</b>		
18h00	Eglise St Remi	Messe <b>Baptême</b> Nino SIGNORINO-GELO
<b>Dimanche 21 octobre – 29<sup>ème</sup> dimanche du Temps ordinaire</b>		
<b>PAS DE MESSE</b>		

### Confessions Individuelles

Aux horaires indiqués sur la feuille

OU

Contactez le presbytère ou le prêtre pour un rendez-vous.



### Horaires des Messes de semaine à la chapelle Saint Matthieu :

- Mardi : messe à 18h00
- Mercredi : messe à 08h45
- Jeudi : messe à 8h45
- Vendredi : messe à 10h45 au Gai Logis

Premier vendredi du mois, à 18h00 à la chapelle St Matthieu.

Dernier jeudi du mois, à la chapelle de Villers : prière de Taizé à 19h30.



COMMUNAUTÉ DE PAROISSES  
SAINTE ANNE SOUS DRINCE

ROMBAS & PIERREVILLERS

n° 60 du 1<sup>er</sup> au 21 octobre 2018

L'Assistance Médicale à la Procréation

Ce mardi 25 septembre le Comité National Consultatif d'Éthique a donné un avis favorable à l'Assistance Médicale à la Procréation (AMP) pour les couples de femmes et les femmes seules. Cet avis, parmi d'autres, précède et éclaire le débat parlementaire à venir sur la révision de la loi bioéthique. Apportant leur éclairage, tous les évêques de France ont signé une déclaration : « La dignité de la Procréation ». En voici quelques trop courts extraits.

*Puisque toute personne, quelle qu'elle soit, a une dignité, elle doit être traitée comme une fin et jamais comme un simple moyen... Aucune souffrance relative au désir d'enfant ne peut donc légitimer des procédés de fécondation et de modalités de grossesse qui s'apparenteraient à une fabrication, une marchandisation ou une instrumentalisation d'un être humain au service d'autres êtres humains, ou encore au service de la science ou de la société...*

*Le projet d'ouverture de l'AMP aux couples de femmes et aux femmes seules écarte dès le principe la référence biologique et sociale à un père... La suppression juridique et biologique de la généalogie paternelle porterait atteinte au bien de l'enfant qui serait privé de sa référence à une double filiation, quelles que soient ses capacités psychiques d'adaptation... La suppression juridique du père encouragerait socialement la diminution, voire l'éviction, des responsabilités du père. Une telle dérive poserait non seulement un problème anthropologique mais aussi psychologique et social. Pourrions-nous accepter collectivement que l'homme soit considéré comme un simple fournisseur de matériaux génétiques et que la procréation humaine s'apparente ainsi à une fabrication... ?*

*Le seul argument de l'égalité pour justifier la légalisation de l'« AMP pour toutes les femmes » est utilisé à tort, comme le reconnaît le Conseil d'Etat. En effet, l'égalité juridique ne se justifie que pour des situations semblables. Or l'infertilité du couple homme-femme est une situation non identique à celle d'un couple de femmes dont la relation ne peut être féconde...*

*Considérer l'enfant comme le fruit de l'amour durable d'un homme et d'une femme n'est pas devenu une option ; cela reste la norme éthique fondamentale qui doit encore configurer cette forme première de l'hospitalité qu'est la procréation... Les manières d'organiser les liens de la procréation humaine rejaillissent sur toutes les relations sociales et politiques. Le droit ne fait pas qu'arbitrer des conflits, il institue des relations entre les personnes.*


Bien évidemment, ces quelques lignes sont insuffisantes pour reprendre l'ensemble de la réflexion des évêques de France, inspirée par l'Évangile du Christ, habitée par l'Esprit Saint dans la foi de l'Église. L'enjeu fondamental de la bioéthique, et des lois qui la règlementent, et d'éviter que ne s'applique la théorie de Gabor qui veut que tout ce qui est techniquement possible sera fait tôt ou tard. En cela l'Histoire doit être maître de sagesse.

16 PLACE DE L'ÉGLISE 57120 ROMBAS ☎ 03 87 67 03 41

Accueil : Mardi, Mercredi et jeudi de 9 h30 à 11 h30 & vendredi de 15 h à 18 h

🌐 Site internet : [www.paroisse-rombas.com](http://www.paroisse-rombas.com)

Abbé Mathieu Baltzer  
Curé

<b>Mardi 02 octobre – SS Anges Gardiens</b>		
18h00	Chapelle St Matthieu	Messe
<b>Mercredi 03 octobre - S. Chrodegang</b>		
08h45	Chapelle St Matthieu	Messe
17h00	Eglise St Remi	Catéchisme de la Première des Communions Eucharistiques.
<b>Jeudi 04 octobre – S. François d'Assise</b>		
08h45	Chapelle St Matthieu	Messe 
16h00	Presbytère	Réunion M.C.R (mouvement des retraités des chrétiens).
<b>Vendredi 05 octobre</b>		
17h00	Chapelle St Matthieu	<b>Adoration au Saint Sacrement suivie de la Messe à 18h00 ;</b>
<b>Samedi 06 octobre - 27<sup>ème</sup> dimanche du Temps ordinaire.</b>		
10h00	Peltre	Journée détente spirituelle pour les enfants communiés en 2018.
18h00	Eglise St Martin	<b>Messe</b> Jeanne et Gaston CIONI, Jean WIRBEL <b>Baptême</b> Emy FERRO
<b>Dimanche 07 octobre - 27<sup>ème</sup> dimanche du Temps ordinaire.</b>		
10h00	Eglise St Remi	<b>Messe pour le souvenir Français</b> Jean NOBILE, Carmelina et Michel VELLA, Fam Albert WEISSE, Fam PFEIFFER - BRUCKER Fati MARINHO, Irène et Casimir SZUTTA Julienne et Adolphe MELLINGER, Fam NOWAK-MELLINGER- CASTELLER, Fam KLEBER-FOFFANO-BRUZZEZE Fam WILL-MARUZZO, Paul BRULLOT, Monique TRENTI, Fam RANCAN – AVER, Séraphine et Carmélo SALVO
	Chapelle St Matthieu	<b>Baptême</b> James SUDIK – LOZANO  Liturgie de la parole pour tous les enfants de 7 à 11 ans.
17h00	Chapelle St Matthieu	Messe avec la Communauté polonaise.

<b>Lundi 08 et Mardi 09 octobre</b>		
09h00	Institut de la Salle	Journée de formation diocésaine pour les prêtres, diacres et animateurs laïcs en pastorale.
<b>Mercredi 10 octobre</b>		
08h45	Chapelle St Matthieu	Messe.
17h00	Presbytère	Réunion des animateurs des servants d'Autel
20h00	Presbytère	Lecture et commentaire du livre du Pape François « La joie et l'allégresse ». Ouvert à tous.
<b>Jeudi 11 octobre</b>		
08h45	Chapelle St Matthieu	Messe
<b>Vendredi 12 octobre</b>		
10h45	Gai Logis	Messe
<b>Samedi 13 octobre – 28<sup>ème</sup> dimanche du Temps ordinaire.</b>		
18h00	Chapelle de Villers	<b>Messe</b> Marie Rose et Joseph CALLA Fam THIERY-HERGA Fam RIFF Jean Marie Félicia IALLONARDO
<b>Dimanche 14 octobre – 28<sup>ème</sup> dimanche du Temps ordinaire.</b>		
10h00	Eglise St Remi	<b>Messe</b> Fam Rosa Daniel GOMES Fam RODRIGUEZ Intention particulière
10h00	Chapelle St Matthieu	<b>Baptême</b> Antoine DI FELICE  Liturgie de la parole pour tous les enfants de 7 à 11 ans.
15h00	Eglise St Remi	Concert au profit de la réfection de l'orgue Gérard, Sylvie et l'harmonie municipale « la Concordia ».  